

---

# Rapport de la commission de gestion

---

Gestion communale 2019

---

Commune de Chavornay

---



## Contenu

1- Préambule.....	3
2- Conseil communal 2019.....	4
3- Dicastère de M. Christian KUNZE .....	5
Vœux de la commission de gestion .....	5
10 Finances.....	6
11 Administration générale .....	6
12 Ressources humaines .....	7
13 Relations extérieures .....	7
14 Actions pour la durabilité dans notre commune.....	7
4- Dicastère de M. Didier LOMBARDET .....	9
Vœux de la commission de gestion .....	9
15 Instruction publique.....	10
16 Parascolaire & Accueil de jour .....	11
17 AJOVAL (Accueil de Jour des enfants région Orbe - la VALlée) – ARAS (Association Régionale d'Action Sociale) .....	11
5- Dicastère de M. Pascal DESPONDS.....	12
Vœux de la commission de gestion .....	12
19 Voirie .....	13
20 Eau .....	13
21 Epuration et mise en séparatif .....	14
22 Pompiers .....	15
6- Dicastère de feu M. Gérald OTTIGER.....	16
Vœux de la commission de gestion .....	16
23 Contrôle des habitants .....	17
24 Sécurité – Police – Sécurité - CISEROC.....	17
25 Cours de français donnés par Caritas.....	17
26 ORPC .....	17
7- Dicastère de M. Yves LEUENBERGER .....	18
Vœux de la commission de gestion .....	18
29 ARAS JUNOVA (Association Régionale d'Action Sociale - Jura Nord VAudois) .....	19
31 Réseau AJOVAL (Accueil de Jour des enfants région Orbe la VALlée) .....	19
32 CMS (Centre Médico-Social) .....	19

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

33 Espace Jeunesse et Education (EJED).....	19
35 La Résidence Au Fil du Talent.....	20
37 Culture.....	20
8- Dicastère de Mme Laurence MARCHAND.....	21
Vœux de la commission de gestion.....	21
38 Déchets.....	22
39 Forêts.....	23
40 Domaines.....	24
9- Dicastère de M. Paolo TROILO.....	25
Vœux de la commission de gestion.....	25
41 Travaux.....	26
42 Services industriels.....	27
10- Dicastère de M. Eric GORGERAT.....	28
Vœux de la commission de gestion.....	28
43 Bâtiments communaux.....	30
44 Location des infrastructures communales.....	32
45 Conciergerie.....	32
46 Energies renouvelables.....	32
11- Dicastère de M. Guillaume ABETEL.....	34
Vœux de la commission de gestion.....	34
48 Aménagement du territoire.....	35
49 Urbanisme.....	35
50 Police des constructions.....	35
12- Conclusion.....	37

## 1- Préambule

La commission de gestion s'est réunie à 16 reprises afin d'analyser en détail le rapport de gestion portant sur l'année 2019. Les premières séances se sont tenues par vidéoconférence puis, dès le 5 mai, bénéficiant de l'assouplissement des mesures liées au fonctionnement des communes décidé par le Conseil d'Etat, la commission a pu se rencontrer dans des locaux adaptés permettant une distanciation physique adéquate.

Chacun des Municipaux a été rencontré lors de séances particulières au cours desquelles tous les aspects des dicastères concernés ont pu être abordés. La commission a ainsi bénéficié d'une foule d'informations parmi lesquelles elle a dû choisir ce qui lui paraissait opportun de faire figurer dans le présent rapport.

La commission a porté une attention particulière aux grands projets, en cours et à venir, en particulier l'assainissement phonique de la RC 293 et la mise en séparatif du réseau d'écoulement des eaux claires et des eaux usées. Elle s'est interrogée sur quelques enjeux stratégiques (développement de la commune, aménagement du territoire, qualité de vie) ou globaux (énergie, environnement). Finalement, elle n'a bien entendu pas négligé tous les thèmes qui touchent les citoyens au quotidien (écoles, sécurité, déchets, etc.).

Comme à l'accoutumée, une visite a eu lieu sur le terrain. Cette année, la commission s'est donc rendue dans les forêts communales afin de se faire expliquer, in situ, la gestion de ce patrimoine naturel.

La commission de gestion tient à remercier tous les Municipaux pour leur disponibilité, leur engagement et la qualité des discussions qui ont été tenues dans le cadre son mandat.

## **2- Conseil communal 2019**

Pages 2 à 5 du rapport de gestion municipal.

La commission de gestion n'a pas de commentaires concernant ce chapitre.

La motion Marc Kunze du 24.09.2015 est traitée au chapitre 3- *Dicastère de M. Christian Kunze.*

La motion Olivier Briand du 06.04.2017 est traitée au chapitre 11- *Dicastère de M Guillaume Abetel.*

### 3- Dicastère de M. Christian KUNZE

Pages 6 à 12 du rapport de gestion municipal.

Contenu du dicastère : finances, administration générale, stratégie de développement, développement économique, ressources humaines, relations extérieures, informatique.

La commission de gestion a rencontré M. Christian Kunze le lundi 18 mai 2020.

Présents : Jean-Pierre Badini, Jean-Charles Erlicz, Carine Leubaz, Dominique Reymond, Olivier Thibaud, Corinne Verly, Fabrice Vulliens.

---

### Vœux de la commission de gestion

#### Suivi des vœux

La commission de gestion avait formulé les vœux suivants en relation avec la motion Marc Kunze concernant les capteurs solaires et les énergies renouvelables, déposée en 2015.

- 1. La commission souhaite que l'on puisse traiter cette motion d'ici à la fin de cette année.**

#### Vœux nouveaux

La commission de gestion formule les vœux suivants pour le dicastère de Monsieur Christian Kunze :

- 1. La commission de gestion demande que, pour les années à venir, les comptes de l'année sous revue lui soient remis en même temps qu'à la commission des finances. Elle demande également que l'opportunité de remettre le rapport de gestion à la commission des finances soit évaluée, en accord avec le président de cette dernière.**
- 2. La commission de gestion se doit de rappeler que la Municipalité a l'obligation légale de traiter une motion dans l'année qui suit son dépôt. Elle prie donc une nouvelle fois instamment l'exécutif communal de répondre, d'ici au 31 décembre 2020, à la motion Marc Kunze du 24 septembre 2015.**

## 10 Finances

Dans le cadre de ses analyses, la commission de gestion a, à plusieurs reprises, éprouvé le besoin de consulter les comptes de l'année 2019. Dès lors, la commission demande, qu'à l'avenir, ils lui soient systématiquement remis en même temps qu'à la commission des finances.

Il lui semblerait également opportun que la commission des finances puisse disposer du rapport de gestion. Cela faciliterait vraisemblablement son travail d'analyse.

La commission formule donc le vœu suivant :

***La commission de gestion demande que, pour les années à venir, les comptes de l'année sous revue lui soient remis en même temps qu'à la commission des finances. Elle demande également que l'opportunité de remettre le rapport de gestion à la commission des finances soit évaluée, en accord avec le président de cette dernière.***

Ayant pris connaissance des nombreux chantiers et projets, en cours et à venir, la commission s'est interrogée sur les risques, pour les mener à bien, d'être contraint d'envisager une hausse des impôts. Elle en a donc débattu avec M. le Syndic, lequel a souligné que la Municipalité avait toujours réparti les dépenses dans le temps de manière à maintenir une situation financière saine. Les projets nécessitant de gros investissements, en particulier la poursuite de la mise en séparatif, seront donc entrepris en fonction des capacités financières de la commune sur la base du taux d'imposition actuel. Il n'est toutefois pas possible, bien entendu, de préjuger des conséquences de l'actuelle pandémie sur les finances communales.

## 11 Administration générale

### Litiges et procédures en cours

Le litige portant sur la pose des parois anti-bruit sur la route de Corcelles est traité dans le chapitre consacré au dicastère de M. Paolo Troilo (chapitre 9).

S'agissant des deux autres litiges, la commission a appris avec satisfaction que le recours contre la réalisation du chemin du Levant avait été rejeté. Un recours au tribunal fédéral reste cependant encore ouvert.

### Dossiers transversaux

Parmi les divers dossiers transversaux, la commission s'est tout particulièrement intéressée à celui de l'aménagement du territoire. Les discussions, complémentaires à celles menées avec le Municipal en charge de cette thématique (chapitre 11), ont surtout porté sur la vision globale de la Municipalité quant au développement de la commune ainsi qu'à la révision du PGA (Plan Général d'Affectation).

Le Syndic a assuré la commission que la Municipalité n'avait aucun objectif en termes de nombre d'habitants à atteindre et qu'elle entendait privilégier une certaine qualité de vie ainsi que des emplois dans la zone d'activités. S'agissant du PGA, il a confirmé le fait que repousser le plus longtemps possible sa révision (délai pour l'entreprendre : 2025) était

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

favorable notamment par le fait que de probables dézonages (mais vraisemblablement assez limités) seraient repoussés d'autant.

La commission en a pris bonne note. Elle ne doute pas de l'importance que la Municipalité accorde à ce dossier, mais aurait besoin de comprendre un peu mieux la marge de manœuvre dont dispose la Commune vis-à-vis des exigences des législations fédérale et cantonale, ainsi que les contraintes qui sont imposées à Chavornay par le fait que le village est officiellement reconnu comme centre régional. C'est notamment la raison pour laquelle elle a formulé un vœu sur ce thème au chapitre 11.

#### Site internet

La fréquentation du nouveau site internet est d'environ 20 visites par jour en moyenne. Les pages privilégiées sont celles qui portent sur le menu « Administration ».

### **12 Ressources humaines**

Les collaborateurs de la commune sont encouragés à se perfectionner. Ils ont, entre autres, accès aux cours du *Centre d'Education Permanente* (CEP), fondé notamment par l'Etat de Vaud et l'Université de Lausanne.

### **13 Relations extérieures**

La commission de gestion se félicite des bonnes relations que la Municipalité entretient avec les communes voisines.

### **14 Actions pour la durabilité dans notre commune**

Sur le principe, la commission de gestion salue l'apparition de ce nouveau chapitre dans le rapport de la Municipalité.

A la lecture du recueil « *Action pour la durabilité dans les communes* », publié par le Canton, et auquel se réfère la Municipalité dans son rapport, la commission a pu découvrir le grand nombre d'actions et de mesures qu'une commune motivée pouvait prendre dans le domaine du développement durable.

La commission souhaite qu'à l'avenir cette liste d'actions s'enrichisse et que la Municipalité se montre plus concernée et innovante dans ce domaine. Elle lui suggère, par exemple, de réaliser un agenda 2030, constitué d'une liste de mesures et d'actions allant dans le sens du développement durable<sup>1</sup>.

Elle lui demande, dans tous les cas, de répondre à la motion Marc Kunze portant sur la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux et formule le vœu suivant à ce sujet :

***La commission de gestion se doit de rappeler que la Municipalité a l'obligation légale de traiter une motion dans l'année qui suit son dépôt. Elle prie donc une nouvelle fois***

---

<sup>1</sup> Celui-ci pourrait se fonder par exemple sur le « *Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les cantons et les communes* ». Il s'agit d'un document élaboré par une groupe de cantons et de communes qui propose 17 objectifs de développement durable et de nombreuses actions et bonnes pratiques à l'intention des communes.

***instamment l'exécutif communal de répondre, d'ici au 31 décembre 2020, à la motion Marc Kunze du 24 septembre 2015.***

#### **4- Dicastère de M. Didier LOMBARDET**

Pages 13 à 18 du rapport de gestion municipal.

Contenu du dicastère : écoles, parascolaire, petite enfance.

La commission de gestion a rencontré M. Didier Lombardet le mardi 12 mai 2020.

Présents : Jean-Pierre Badini, Jean-Charles Erlicz, Carine Leubaz, Dominique Reymond, Corinne Verly, Fabrice Vulliens.

Excusé : Olivier Thibaud.

---

#### **Vœux de la commission de gestion**

##### Suivi des vœux

Les vœux suivants avaient été formulés par la commission de gestion dans son rapport de l'année dernière :

- 1. La commission invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour que le réseau ASAICE soit reconnu par l'Etat dans les meilleurs délais.**

*La commission remercie la Municipalité pour l'obtention de cette reconnaissance*

- 2. La commission propose la pose d'un panneau vers l'ancienne grande-salle avec plan du complexe scolaire.**

*La commission remercie la Municipalité pour la pose dudit panneau. Elle suggère que les indications du panneau figurent également sur le site internet de la Commune.*

##### Vœux nouveaux

La commission de gestion n'a pas de nouveaux vœux à formuler pour le dicastère de Monsieur Didier Lombardet.

## 15 Instruction publique

Le grand événement de l'année 2019 a été la création de l'ASAICE (Association Scolaire et d'Accueil de jour Intercommunale de Chavornay et Environs). Cette association de communes a pris le relais des précédentes entités auxquelles notre commune appartenait, soit l'ASIBCO (Association Scolaire Intercommunale Baulmes, Chavornay, Orbe et environs) puis le COCHE (Commission Chavornay et Environs).

La commission de gestion a pu prendre la mesure de la complexité de l'organisation et du fonctionnement d'une association intercommunale comme l'ASAICE. Elle a posé de très nombreuses questions à ce sujet au Municipal en charge du dicastère, lequel y a apporté des réponses détaillées, accompagnées de nombreux documents.

A travers les réponses obtenues, la commission a acquis la conviction que l'ASAICE était bien gérée et constituait une solution adaptée pour notre commune.

Parmi les très nombreux éléments qui ont été relevés et discutés, la commission souhaite mentionner les points suivants à l'intention du Conseil communal :

- L'ASAICE, comme les autres associations de communes auxquelles nous appartenons, dispose d'une importante autonomie et a un fonctionnement analogue à celui d'une commune. Elle dispose donc de son propre conseil et de sa propre commission de gestion. Dans la mesure où une partie non négligeable des charges de notre Commune est gérée par l'ASAICE, il est important que cette dernière rende compte régulièrement au Conseil communal à travers ses représentants.
- Le Conseil Intercommunal (CI) joue le même rôle qu'un Conseil communal au sein de l'ASAICE. Notre commune y est représentée par 7 personnes<sup>2</sup>.
- Le Conseil d'établissement (CET), qui est en quelque sorte l'héritier des commissions scolaires de jadis (mais avec moins de compétences), peut, par exemple, accorder quelques demi-journées de congé ou préavis le règlement interne de l'EPSCE (Etablissement Primaire et Secondaire de Chavornay et Environ). Notre commune y est représentée par 3 personnes<sup>3</sup>.
- Les comptes 2019 n'ont pas encore pu être bouclés, corona virus oblige... Il n'y a cependant pas de mauvaise surprise à attendre.
- Le réfectoire dispose de 60 places, lesquelles pourraient être augmentées à 72.
- Il y aura environ 30 élèves de moins à la rentrée 2020. Mais 2021 devrait retrouver une situation normale. L'EPSCE dispose d'un nombre suffisant de classes pour plusieurs années, quand bien même il est encore difficile de faire des pronostics à l'horizon de 10 ans. Des réflexions devront être entreprises à ce sujet dès le début de la prochaine législature.
- S'agissant de la décision du Tribunal fédéral au sujet du financement des camps, l'ASAICE a maintenu le financement intégral des camps de ski ou d'été. Un

---

<sup>2</sup> BAÛ Aline, BLANCO Sara, IZZO Anna, KUNZE Marc, MAIRE Gaël, MALHERBE Sébastien et OPPLIGER Michèle

<sup>3</sup> BAÛ Aline, BLANCO Sara et LOMBARDET Didier

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

financement de 16.- frs par jour est toutefois perçu. Les courses de fin d'étude se financent par leurs propres moyens.

- La gestion des locaux dans une commune répartie sur trois villages n'est pas aisée et nécessite souvent une pesée entre divers intérêts. Ainsi, par exemple, il a été décidé de renoncer à occuper les salles de classes d'Essert-Pittet pour des raisons de transport notamment. A l'inverse, malgré la distance, il a été décidé de placer la logopédie dans l'ancien bâtiment communal de Corcelles, pour des raisons de coût cette fois, une telle surface ne pouvant être aménagée à Chavornay.
- La commission salue le fait de prendre en charge, gratuitement et à bien plaisir, certains élèves pour les conduire chez leurs mamans de jour.

### **16 Parascolaire & Accueil de jour**

La commission de gestion félicite et remercie la Municipalité pour la reconnaissance de l'ASAICE par la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants). Cela répond bien entendu pleinement à l'un des vœux formulés l'année dernière (voir en début de chapitre). Les informations complémentaires suivantes ont encore été fournies par M. Lombardet :

- Les capacités de l'accueil du parascolaire et de l'accueil de jour sont suffisantes, à tout le moins pour l'instant. L'EPSCE introduit par paliers un horaire continu.
- Les coûts de l'accueil de jour sont tout à fait comparables à ceux qui sont pratiqués ailleurs.
- Le mandat attribué à « l'île aux Corbeaux » l'a été sans appel d'offres. La structure déjà mise en place avec succès à Bavois, les tarifs extrêmement compétitifs pratiqués par l'association ainsi que l'absence de structures privées existant à proximité ont convaincu la Municipalité que cela n'était pas nécessaire.

### **17 AJOVAL (Accueil de jour des enfants région Orbe - la Vallée) – ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)**

La Commune de Chavornay essaie de récupérer son siège au CODIR (comité de direction), siège auquel elle a droit mais qu'elle a perdu suite à la démission de Mme Jovanka Favre. Une issue pourrait survenir en 2020 sur ce point particulier.

Pour ce qui concerne l'indemnité de sortie dont devrait s'acquitter notre commune et qui pourrait être particulièrement élevée, l'incertitude demeure mais devra être levée avant le 31.12.2022.

## 5- Dicastère de M. Pascal DESPONDS

Pages 19 à 23 du rapport de gestion municipal.

Contenu du dicastère : voirie, eau, épuration, pompiers.

La commission de gestion a rencontré M. Pascal Desponds le jeudi 27 avril 2020. La rencontre a eu lieu par visioconférence.

Présents : Jean-Pierre Badini, Jean-Charles Erlicz, Carine Leubaz, Dominique Reymond, Olivier Thibaud, Corinne Verly, Fabrice Vulliens.

---

## Vœux de la commission de gestion

### Suivi des vœux

Le vœu suivant avait été formulé par la commission de gestion dans son rapport de l'année dernière :

- 1. La commission de gestion encourage l'exécutif à former, au sein du personnel communal, une personne apte à assurer la suppléance du responsable de la STEP.**

*Aucune mesure n'a été prise par la Municipalité en 2019.*

### Vœux nouveaux

La commission de gestion formule les vœux suivants pour le dicastère de Monsieur Pascal Desponds :

- 1. La Municipalité est invitée à suivre de très près l'évolution de la présence de métabolites du chlorothalonil dans les eaux de boissons et à user de toute son influence pour inciter l'AIAE à résoudre ce problème dans les meilleurs délais. La Municipalité est également invitée à informer régulièrement la population.**
- 2. La commission de gestion encourage à nouveau l'exécutif à former dès 2021, au sein du personnel communal, une personne apte à assurer la suppléance du responsable de la STEP (reprise du vœu de l'année dernière).**
- 3. La Municipalité est invitée à mettre une forte priorité sur les travaux de mise en séparatif à la route d'Yverdon et dans les quartiers « Chaudremont », « Fleurettes » et « Coteau ».**

## 19 Voirie

### L'équipe de voirie

Dans les faits, l'équipe de la « voirie » est impliquée dans 3 ou 4 dicastères quand bien même elle est organiquement rattachée au dicastère de Mme Laurence Marchand. Le terme de « voirie » n'est donc peut-être pas tout à fait approprié. On devrait plutôt parler de « service technique externe ».

En tout état de cause, l'équipe donne entière satisfaction et permet aux Municipaux concernés de mener à bon port leurs dicastères.

A noter qu'un poste supplémentaire est prévu pour l'année 2020.

### Hangar de la Thiole

Même s'il s'agit d'un risque assez hypothétique, le bail du hangar de la Thiole est susceptible d'être résilié avec un préavis de 6 mois. La Municipalité reste donc attentive à d'éventuelles alternatives. Cependant, au vu des investissements importants à consentir ces prochaines années dans de nombreux domaines, cela n'est pas considéré comme une priorité.

## 20 Eau

### Réseau de distribution

Le réseau de distribution d'eau peut être considéré comme assez bon. Les fuites, inhérentes à tout réseau, restent raisonnables. La commune saisit chaque opportunité qui se présente (réalisation de fouilles) pour le rénover.

### Qualité de l'eau

Si l'eau du puits d'Entreroches, qui alimente Chavornay et Essert-Pittet, est de bonne qualité, il n'en va pas de même de l'eau alimentant Corcelles. Le village est en effet connecté au réseau de l'AIAE (Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs) et son eau de boisson présente quelques problèmes.

Le dernier échantillon mesuré (mars 2020) ne répond en effet pas aux exigences légales et présente, outre une teneur en plomb dépassant légèrement les critères de qualité pour l'eau potable, une teneur en métabolites du fongicide Chlorothalonil qui dépasse largement la valeur maximale admise.

La problématique du Chlorothalonil, désormais interdit en Suisse, a fait et continue à faire les grands titres de la presse, en Suisse comme en Europe, et menace l'approvisionnement du pays dans diverses régions. Ce n'est donc pas un problème spécifique à notre commune. L'eau du robinet peut toujours être consommée (absence de risque aigu pour la santé), mais le distributeur dispose d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité.

La commission a débattu longuement de ce problème avec le Municipal en charge du dicastère et a même imaginé un raccordement de Corcelles au réseau de Chavornay. Cette solution n'est cependant pas imaginable à court ou moyen terme.

Préoccupée par cette situation, la commission formule donc le vœu suivant :

***La Municipalité est invitée à suivre de très près l'évolution de la présence de métabolites du chlorothalonil dans les eaux de boissons et à user de toute son influence pour inciter l'AIAE à résoudre ce problème dans les meilleurs délais. La Municipalité est également invitée à informer régulièrement la population.***

## **21 Epuration et mise en séparatif**

### STEP

La commission de gestion reste persuadée qu'au minimum deux employés communaux doivent être formés à la conduite de notre STEP. Cela permet, d'une part, de maintenir suffisamment de compétences techniques au sein de la commune et, d'autre part, de réduire la dépendance vis-à-vis d'intervenants extérieurs.

La commission de gestion a pris note du fait qu'un cycle de formation ne peut être commencé avant 2021. Elle réitère cependant son vœu de l'année dernière sur ce point :

***La commission de gestion encourage à nouveau l'exécutif à former dès 2021, au sein du personnel communal, une personne apte à assurer la suppléance du responsable de la STEP (reprise du vœu de l'année dernière).***

### Séparatif

La qualité du séparatif entre eaux claires (EC) et eaux usées (EU) est très insatisfaisante pour le village de Chavornay. Cela crée des refoulements d'eaux usées et des inondations chez des particuliers, pénalise le fonctionnement de la STEP et présente un risque pour l'environnement.

La commission de gestion a pu prendre connaissance de l'étude réalisée à la demande de la Municipalité et ainsi saisir l'ampleur des travaux à réaliser et les inconvénients de la situation actuelle pour les citoyens de Chavornay.

Cette étude établit une priorité entre les nombreux travaux à réaliser et en évalue les coûts. Elle prend en compte également, dans son estimation financière, d'autres travaux qui doivent être réalisés simultanément, tels que remplacements de conduites d'eau et réfection des chaussées.

La commission est préoccupée par la situation du séparatif et ses conséquences pour les citoyens. Si elle comprend parfaitement les difficultés que rencontre la Municipalité, laquelle doit faire face à des urgences dans toutes sortes de domaines avec des moyens financiers limités, elle se permet cependant d'insister sur l'importance de mettre en œuvre rapidement les premières mesures proposées par le rapport, comme la pose d'un nouveau collecteur à la route d'Yverdon (env. CHF 1'855'000.-), quand bien même ces travaux représentent un coût important. Elle formule donc un vœu sur ce point :

***La Municipalité est invitée à mettre une forte priorité sur les travaux de mise en séparatif à la route d'Yverdon et dans les quartiers « Chaudremont », « Fleurettes » et « Coteau ».***

## **22 Pompiers**

La section des « jeunes sapeurs-pompiers » représente l'avenir du service de défense incendie. La formation de ces jeunes, tous très motivés, représente un certain coût.

Selon les informations de la commission de gestion, quelques donateurs (entreprises par exemple) aident parfois l'association à couvrir ces frais. La commission estime qu'il serait également bienvenu si les communes donnaient parfois un petit « coup de pouce » pour cette formation, en plus de leur part contractuelle dans le financement du SDISPO.

## 6- Dicastère de feu M. Gérald OTTIGER

Pages 24 à 28 du rapport de gestion municipal.

Contenu du dicastère : police, ORPC, contrôle des habitants, sécurité au travail, parcs & promenades, relations intervillageoises, intégration des étrangers.

La commission de gestion a rencontré M. le Syndic Christian Kunze le 14 mai 2020.

Présents : Jean-Pierre Badini, Jean-Charles Erlicz, Dominique Reymond, Olivier Thibaud, Corinne Verly, Fabrice Vulliens.

Excusée : Carine Leubaz.

---

## Vœux de la commission de gestion

### Suivi des vœux

Le vœu suivant avait été formulé par la commission de gestion dans son rapport de l'année dernière :

- 1. La Commission souhaite la mise sur pied d'une séance publique d'information du concept-population.**

*La commission remercie la Municipalité pour l'organisation de la séance demandée.*

- 2. Un bilan, depuis l'introduction du concept Police-Population, devrait être établi et présenté au législatif.**

*Divers chiffres ont été présentés au Conseil communal concernant le concept Police-Population, mais sans que l'on puisse parler d'un véritable bilan.*

### Vœux nouveaux

La commission de gestion formule le vœu suivant pour le dicastère de feu Monsieur Gérald Ottiger :

- 1. La Commission invite la Municipalité à se livrer à une analyse approfondie concernant l'opportunité de continuer à mettre en œuvre le concept Police-Population.**

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

La commission de gestion est très attristée de n'avoir pas eu la possibilité de rencontrer M. Gérald Ottiger, malheureusement décédé quelques jours avant la date prévue pour la séance. M. Ottiger avait préparé par écrit les réponses aux diverses questions formulées par la commission, si bien que l'audition du dicastère à tout de même pu avoir lieu avec l'aide de M. le Syndic Christian Kunze.

Les principaux éléments qui ressortent de l'analyse de la commission sont les suivants :

### 23 Contrôle des habitants

Le taux de renouvellement de la population de notre commune est tout à fait comparable à celui de communes d'une taille équivalente.

### 24 Sécurité – Police – Sécurité - CISEROC

#### Accidents de la circulation

Sur le territoire communal, il n'existe pas d'endroit présentant des risques particuliers. La Municipalité s'efforce par ailleurs de prendre des mesures appropriées chaque fois qu'un tel endroit est identifié.

#### Police-Population

La commission de gestion s'est à nouveau interrogée concernant le concept Police-Population. Elle remercie la Municipalité pour l'organisation de la séance d'information qu'elle avait sollicitée dans son rapport de l'année dernière. Néanmoins, elle n'est toujours pas convaincue de l'opportunité et de l'efficacité de cette action et a l'impression que ce sentiment est partagé par beaucoup de citoyens de Chavornay. Elle pense donc qu'il conviendrait, soit de cesser cette opération, soit d'en faire quelque chose d'efficace mais, qu'en tout état de cause, la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Elle formule donc un vœu à ce sujet :

***La Commission invite la Municipalité à se livrer à une analyse approfondie concernant l'opportunité de continuer à mettre en œuvre le concept Police- Population.***

### 25 Cours de français donnés par Caritas

Les cours de français donnés par Caritas avaient lieu précédemment à Orbe. Il est intéressant de relever que leur fréquentation par des habitants de Chavornay a fortement augmenté depuis qu'ils ont lieu sur le territoire communal.

### 26 ORPC

Il existe trois abris PC sur le territoire communal. Ils sont situés :

- au chemin de l'Epignau
- rue de Crause
- à « l'ancienne caserne »

A noter que les deux premiers sont en bon état et qu'un projet de rénovation est en cours pour le troisième.

## 7- Dicastère de M. Yves LEUENBERGER

Pages 29 à 33 du rapport de gestion municipal.

Contenu du dicastère : affaires sociales, affaires culturelles, EJED, seniors, sociétés locales.

La commission de gestion a rencontré M. Yves Leuenberger le 5 mai 2020.

Présents : Jean-Charles Erlicz, Carine Leubaz, Dominique Reymond, Olivier Thibaud, Corinne Verly, Fabrice Vulliens.

Excusé : Jean-Pierre Badini.

---

### Vœux de la commission de gestion

#### Suivi des vœux

Les vœux suivants avaient été formulés par la commission de gestion dans son rapport de l'année dernière :

**1. La Municipalité est invitée à trouver un local de rencontre pour les jeunes.**

*Aucune mesure n'a été prise par la Municipalité en 2019.*

**2. La Municipalité est invitée à veiller à la collaboration et à la connaissance mutuelle entre l'EJED et les sociétés locales.**

*Aucune mesure n'a été prise par la Municipalité en 2019.*

#### Vœux nouveaux

La commission de gestion formule les vœux suivants pour le dicastère de Monsieur Yves Leuenberger :

**1. La commission souhaite que la Municipalité poursuive la recherche d'un local adéquat pour les jeunes.**

**2. La Municipalité est invitée à encourager la collaboration entre les structures de l'EJED (Espace Jeunesse et Education) et celles de l'EPSCE (Etablissement Primaire et Secondaire de Chavornay et Environs). Elle est également invitée à étudier de quelle manière les sociétés locales pourraient être associées à ce partenariat.**

### **29 ARAS JUNOVA (Association Régionale d'Action Sociale - Jura Nord VAudois)**

La commission de gestion s'est penchée sur le fonctionnement du Revenu d'Insertion (RI), que ce soit pour les jeunes adultes (18 à 25 ans) ou pour les adultes.

Elle a acquis la conviction que le système en place était géré avec rigueur et efficacité, et que la mauvaise réputation ou les abus que d'aucuns pouvaient lui prêter n'étaient en aucune façon justifiés.

Malgré des variations annuelles dans le nombre de dossiers traités, la proportion de citoyens de Chavornay ayant recours à l'aide sociale se situe dans la moyenne cantonale. Les bénéficiaires appartiennent à toutes les tranches d'âge et à toutes les catégories sociales.

### **31 Réseau AJOVAL (Accueil de Jour des enfants région Orbe la VALLée)**

La commission s'est inquiétée de l'importance de la liste d'attente. Il s'avère cependant que, d'une part, il y subsiste un certain nombre de cas ayant trouvé d'autres solutions et que, d'autre part, l'AJOVAL procède à une priorisation des dossiers. Le chiffre de 50 enfants en attente d'une place ne doit donc pas être considéré comme autant de situations désespérées ! L'importance de cette liste s'est réduite par rapport à ces dernières années. Il reste cependant souhaitable qu'elle se réduise encore.

### **32 CMS (Centre Médico-Social)**

La commune participe au financement de l'Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD) à raison de CHF 92.- par habitant. Il s'agit d'un tarif uniforme pour l'ensemble du Canton.

### **33 Espace Jeunesse et EDucation (EJED)**

La commission s'est vivement intéressée à l'EJED. Elle s'est notamment interrogée sur les moyens à disposition (locaux, ressources humaines), sur les « catégories » de jeunes qui étaient concernées et sur les relations entre les divers intervenants et entités qui interagissent avec les jeunes de notre commune.

M. Leuenberger a informé la commission de gestion que la Municipalité avait l'intention de mener une réflexion sur d'éventuelles autres possibilités pour travailler avec les jeunes, notamment en analysant ce qui se fait ailleurs. La commission souscrit tout à fait à cette idée. Elle reste toutefois persuadée que les prestations proposées par l'EJED sont indispensables et qu'un lieu de rencontre destiné aux jeunes est un facteur déterminant de succès. Comment, en effet, espérer rencontrer et travailler avec les jeunes de manière efficace, sur un territoire comme celui de la commune de Chavornay, sans disposer d'un lieu de rencontre bien réel et utilisable en toutes saisons ? La commission formule donc un vœu sur ce point :

***La commission souhaite que la Municipalité poursuive la recherche d'un local adéquat pour les jeunes.***

Des discussions avec le Municipal en charge, il est apparu que l'un des points qui pouvait être amélioré est la collaboration avec la structure scolaire, cette dernière étant la partie

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

prenante principale dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse. La commission considère par ailleurs toujours que les sociétés locales devraient s'inscrire également, d'une manière ou d'une autre, dans ce processus. Elle formule donc un vœu sur ce point :

**La Municipalité est invitée à encourager la collaboration entre les structures de l'EJED (Espace Jeunesse et Education) et celles de l'EPSCE (Etablissement Primaire et Secondaire de Chavornay et Environs). Elle est également invitée à étudier de quelle manière les sociétés locales pourraient être associées à ce partenariat.**

### **35 La Résidence Au Fil du Talent**

La commission rappelle que la « Résidence au fil du Talent » ne comporte pas d'appartements protégés et n'est pas un centre d'accueil temporaire. Il s'agit simplement d'un bâtiment comportant des appartements adaptés et proposant un encadrement et des animations aux seniors qui le souhaitent.

La grande majorité des appartements est occupée par des seniors et est financièrement compatible avec des revenus découlant des prestations complémentaires. Quelques appartements de 3 pièces s'avèrent, à l'usage, intéresser plutôt des locataires moins âgés.

La Commune a constitué un fonds afin de faciliter, financièrement, l'accès aux appartements. On peut relever que ce fonds n'a pas encore été utilisé.

### **37 Culture**

La commune apporte un soutien financier, direct ou indirect, aux trois sociétés mentionnées dans le rapport de gestion.

## 8- Dicastère de Mme Laurence MARCHAND

Pages 34 à 38 du rapport de gestion municipal.

Contenu du dicastère : déchets, forêts, domaines, relations intervillageoises.

La commission de gestion a rencontré Mme Laurence Marchand le 6 mai 2020.

Présents : Jean-Pierre Badini, Jean-Charles Erlicz, Carine Leubaz, Dominique Reymond, Olivier Thibaud, Corinne Verly, Fabrice Vulliens.

---

### Vœux de la commission de gestion

#### Suivi des vœux

Les vœux suivants avaient été formulés par la commission de gestion dans son rapport de l'année dernière :

1. **La commission demande à la Municipalité d'informer la population sur les mécanismes de financement de l'élimination des déchets.**

*La commission remercie la Municipalité pour la prise en considération de ce vœu. Elle propose de publier désormais cette information à intervalles réguliers dans le bulletin d'information communal.*

2. **La commission demande que les tarifs d'amendes d'ordre relatifs aux infractions liées aux déchets soient publiés dans le bulletin d'information de la commune.**

*La commission remercie la Municipalité pour la prise en considération de ce vœu. Elle propose de publier désormais ces tarifs à intervalles réguliers.*

#### Vœux nouveaux

La commission de gestion formule les vœux suivants pour le dicastère de Madame Laurence Marchand :

1. **Pour les points de collecte de déchets les plus critiques en termes de saturation, la commission propose à la Municipalité de placer un panneau indiquant où se trouve le point de collecte le plus proche.**
2. **Pour les points de collecte de déchets les plus critiques en termes de saturation, la commission propose à la Municipalité, dans la mesure du possible, d'augmenter provisoirement le nombre de containers mobiles en attendant une solution définitive.**
3. **S'agissant des crottes de chien, la commission propose à la Municipalité de faire figurer sur le sol ou sur un panneau, aux endroits appropriés, une indication telle que « crottes non ramassées - amende xxx frs ».**

## 38 Déchets

### 38.2 Points de collecte

La commission a traité longuement des points de collecte et de la saturation de certains d'entre eux. Elle a pris note du fait que la Municipalité s'efforce de placer un point de collecte tous les 200 mètres et qu'elle discute avec les propriétaires, lors de chaque nouvelle construction, afin d'essayer de placer de nouveaux containers.

Malgré tous ces efforts, il reste quelques « points noirs » dans la commune où les containers sont régulièrement débordés. Il n'est pas simple, pour des raisons de manque de personnel, et de plus assez coûteux, d'augmenter le nombre de tournées de vidage. Une solution pourrait être d'indiquer aux endroits critiques l'emplacement du point de collecte le plus proche. Une autre pourrait consister à augmenter le nombre de containers de surface en attendant une solution définitive. La pose de caméras de surveillance n'est pas envisagée car coûteuse et problématique en termes de protection des données.

Préoccupée par cette situation, la commission formule donc deux vœux à ce sujet :

***1/ Pour les points de collecte les plus critiques en termes de saturation, la commission propose à la Municipalité de placer un panneau indiquant où se trouve le point de collecte le plus proche.***

***2/ Pour les points de collecte de déchets les plus critiques en termes de saturation, la commission propose à la Municipalité, dans la mesure du possible, d'augmenter provisoirement le nombre de containers mobiles en attendant une solution définitive.***

Un autre problème, fort heureusement marginal, est celui des sacs noirs que l'on trouve parfois dans les containers. Il faut relever que ces sacs sont systématiquement ouverts afin d'identifier leurs propriétaires. Le cas échéant, ces derniers sont amendés.

L'ensemble du personnel de la voirie est désormais assermenté et peut donc infliger des amendes. Cela a entraîné, en 2019, 12 dénonciations et 11 ordonnances pénales.

### 38.3 Evolution de la quantité de déchets

La quantité de déchets peut varier d'une année à l'autre mais reste, en moyenne, assez stable. Les statistiques, qui sont transmises annuellement au Canton, montrent que la quantité de déchets par habitant, dans notre commune, est un peu inférieure à la moyenne cantonale.

Par ailleurs, la commune, et de manière générale le périmètre de STRID, recycle plutôt mieux et plus qu'ailleurs, comme par exemple la séparation entre le papier et le carton.

### 38.4 Littering

Le littering reste le fait d'une minorité et est un phénomène dont il est difficile de se débarrasser, malgré de nombreuses initiatives. Ainsi, par exemple, s'agissant des crottes de chiens, le nombre de points « RobiDog » a été augmenté et des courriers ont été envoyés à

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

tous les propriétaires de chiens. Mais sans beaucoup de succès pour l'instant. La commission formule donc un vœu à ce sujet :

***S'agissant des crottes de chien, la commission propose à la Municipalité de faire figurer sur le sol ou sur un panneau, aux endroits appropriés, une indication telle que « crottes non ramassées - amende xxx frs ».***

Une autre initiative à signaler est celle des écoles où, sur une base volontaire, les élèves ont procédé à un ramassage des déchets sur le territoire communal.

### 38.5 Collecte du PET optimisée dans notre commune

La commission salue cette optimisation de la collecte du PET (20,45 tonnes recyclés en 2019). Il est à souligner que, dans les faits, cette collecte ne devrait pas être nécessaire puisque les commerces qui vendent ces produits sont également censés les récupérer. La commune estime toutefois qu'il est judicieux de procéder à cette collecte qui a pour effet positif, notamment, de réduire le « littering ». La commission approuve cette démarche mais considère qu'un rappel devrait être adressé aux commerces locaux qui ne proposent pas de containers de récupération à leurs clients.

## 39 Forêts

La commission s'est rendue en forêt en compagnie de Mme Laurence Marchand, de l'inspecteur forestier du 8<sup>ème</sup> arrondissement, M. Philippe Graf, et du garde forestier du triage du Cerisier, M. Michel Mercier.



Cette visite a été l'occasion de découvrir un pan fort intéressant du patrimoine communal, généralement assez mal connu. La commission a ainsi pu constater et se faire expliquer in situ les ravages du bostryche, les conséquences du réchauffement climatique ainsi que les effets des tempêtes qui affectent nos forêts.

Parmi les très nombreuses informations fournies, on peut retenir les points suivants :

- La politique forestière est définie dans ses grandes lignes au niveau cantonal, puis précisée dans des plans directeurs propres à chaque arrondissement. Elle est ensuite traduite à l'échelle des triages par un plan de gestion sur 10 ans. Celui-ci précise, par exemple, les objectifs de production annuels de bois.
- Nos forêts remplissent diverses fonctions qui vont de la protection, par exemple dans les côtes au-dessus d'Essert-Pittet (éboulements, glissements de terrain), à la production ou à la fonction de récréation et d'accueil ailleurs sur le territoire communal.
- De manière générale, les tarifs auxquels notre bois (et celui des autres forêts helvétiques d'ailleurs) est vendu se situent bien en-dessous du seuil qui permettrait une rentabilité strictement commerciale de la forêt. Cependant, de par les

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

nombreuses fonctions qu'elle remplit et la richesse patrimoniale qu'elle représente, la notion de rentabilité commerciale ne peut s'appliquer telle quelle à la forêt. De plus, nul ne peut dire aujourd'hui quel sera, dans un siècle, le prix du bois planté aujourd'hui et alors exploité !

En tout état de cause, la commission s'est convaincue, lors de cette visite, que les forêts communales étaient gérées avec beaucoup de professionnalisme et même de passion.

## **40 Domaines**

### 40.1 Jardin scolaire

La commission félicite vivement les élèves et les enseignants concernés pour l'obtention du label « Eco-schools » !

### 40.2 Oiseaux de notre commune

La commission félicite la Municipalité pour cet engagement en faveur des oiseaux ainsi que l'AVPN (Alliance Vaudoise Pour la Nature) pour cette initiative.

### 40.3 Revitalisation du Talent

Il s'agit d'un projet qui a pour objectif de rendre possible, par les poissons, le franchissement des multiples chutes que l'on trouve en aval du moulin de Bavois. Ce projet est géré par le Canton et ne coûtera rien à la commune de Chavornay.

## 9- Dicastère de M. Paolo TROILO

Pages 39 à 43 du rapport de gestion municipal.

Contenu du dicastère : travaux, gaz, électricité, éclairage public, télé-réseau.

La commission de gestion a rencontré M. Paolo Troilo le lundi 11 mai 2020.

Présents : Jean-Pierre Badini, Jean-Charles Erlicz, Carine Leubaz, Dominique Reymond, Olivier Thibaud, Corinne Verly, Fabrice Vulliens.

---

## Vœux de la commission de gestion

### Suivi des vœux

Le vœu suivant avait été formulé par la commission de gestion dans son rapport de l'année dernière :

1. **Après le remblaiement des fouilles, la réfection de la chaussée engendre fréquemment des différences de niveaux. La commission demande que la Municipalité veille à ce que les conditions des permis de fouilles lors des travaux en chaussée soient respectées. Concrètement, cela signifie que l'entreprise doit procéder à la pose d'un tapis similaire à celui de la chaussée environnante.**

*La commission remercie la Municipalité pour la prise en considération de ce vœu.*

### Vœux nouveaux

La commission de gestion formule le vœu suivant pour le dicastère de Monsieur Paolo Troilo :

1. **La commission invite la Municipalité à poursuivre ses efforts pour doter rapidement la Commune d'un éclairage public énergétiquement sobre et limitant au maximum la pollution lumineuse. Elle souhaite, en particulier, que la possibilité d'éteindre tout ou partie de certaines rues peu fréquentées de la zone industrielle soit investiguée en priorité.**

## 41 Travaux

### 41.1 Assainissement contre le bruit routier de la RC 293

#### *Phase 1*

La commission s'est particulièrement intéressée aux oppositions et recours portant sur le côté sud de la route de Corcelles. Elle a pris connaissance, non sans une certaine consternation, des conséquences de ces procédures. En effet, à fin 2019, les coûts supplémentaires cumulés s'élevaient à 137'700.-, montant qui découle dans une large mesure, en plus des frais d'avocat, des nombreuses variantes qui ont dû être élaborées. Un autre élément très pénalisant est le retard accumulé, lequel s'élève à quelque 20 mois. Au-delà du retard lui-même, sans conséquences importantes pour la commune en tant que tel, c'est le risque de ne pas pouvoir bénéficier de toutes les subventions disponibles qui inquiète le plus la commission.

Si diverses possibilités existaient pour traiter avec les opposants, la commission a toutefois acquis la conviction que la Municipalité avait pris les bonnes décisions une fois lancée la mise à l'enquête.

La commission s'est également interrogée sur les types de panneaux utilisés et a appris que, si la règle générale était de placer des panneaux en bois, il était cependant possible, par une demande dûment motivée, de bénéficier de panneaux en verre. Ces derniers représentent un surcoût d'environ 1'500.- par panneau.

Le Municipal en charge du dicastère a également été interpellé au sujet de la gestion du trafic pendant les travaux. De l'avis de la commission, cette gestion a été appropriée, malgré le peu d'appui reçu de certaines instances intercantionales.

#### *Phase 2*

La phase 2 est en retard sur le planning initial suite à la décision du Conseil communal d'attendre une clarification de la situation financière, d'une part, et à cause d'un traitement particulièrement long par les services cantonaux compétents, d'autre part. Cela n'est pas très gênant par rapport à l'avancement de la phase 1, elle-même très en retard pour les raisons rappelées plus haut. Par contre, les subventions pour les chantiers communaux conduits sur les routes cantonales ne devraient pas être disponibles au-delà de 2020. Il existe donc un risque de ne pas pouvoir en bénéficier. La Municipalité en est consciente et assure vouloir faire en sorte d'éviter cette situation.

### 41.2 – 41.8 Divers travaux et chantiers

Les divers travaux et chantiers mentionnés aux chapitres 41.2 à 41.8 ont été passés en revue par la commission, plans à l'appui. Toutes les réponses ont été apportées aux interrogations de la commission par le Municipal en charge du dicastère. La commission se réjouit tout particulièrement du projet de limitation de la vitesse à 20 km/h devant l'école de la Cité ainsi que de la perspective de voir la rue de la Cité devenir partiellement piétonne dans un délai qu'elle espère le plus court possible.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

La commission a également pris note du fait que les permis de fouille avaient été renforcés et comportaient désormais des préconisations plus précises à l'intention des entreprises. Ceci constitue une réponse allant dans le sens du vœu formulé par la commission l'année dernière (voir au début du chapitre).

#### **42 Services industriels**

Les interrogations de la commission ont porté principalement sur la question de l'éclairage public.

Monsieur Troilo a confirmé que la mise en place d'un éclairage public par LED se poursuivait. Cela a permis à un certain nombre de secteurs, comme par exemple le quartier du Vieux-Moulin, de bénéficier d'une réduction nocturne de l'intensité lumineuse.

Il n'y a pas, pour l'instant, de programme d'extinction prévu dans l'un ou l'autre quartier de la commune. La commission estime cependant que cela pourrait être mis en œuvre assez facilement dans plusieurs rues de la zone industrielle où les luminaires n'éclairent rien ni personne à partir d'une certaine heure de la nuit. La commission formule donc un vœu à ce sujet :

***La commission invite la Municipalité à poursuivre ses efforts pour doter rapidement la Commune d'un éclairage public énergétiquement sobre et limitant au maximum la pollution lumineuse. Elle souhaite, en particulier, que la possibilité d'éteindre tout ou partie de certaines rues peu fréquentées de la zone industrielle soit investiguée en priorité.***

Finalement, la commission s'est inquiétée de l'adéquation entre les besoins du dicastère et les ressources disponibles. Monsieur Troilo l'a rassurée sur ce point et a confirmé sa satisfaction de bénéficier d'un personnel motivé et compétent.

## 10- Dicastère de M. Eric GORGERAT

Pages 44 à 47 du rapport de gestion municipal.

Contenu du dicastère : gestion de tous les bâtiments communaux, conciergerie, location, énergies renouvelables, relations intervillageoises.

La commission de gestion a rencontré M. Eric Gorgerat le jeudi 23 avril 2020. La rencontre a eu lieu par visioconférence.

Présents : Jean-Pierre Badini, Jean-Charles Erlicz, Carine Leubaz, Dominique Reymond, Olivier Thibaud, Corinne Verly, Fabrice Vulliens.

---

## Vœux de la commission de gestion

### Suivi des vœux

Les vœux suivants avaient été formulés par la commission de gestion dans son rapport de l'année dernière :

- 1. La Municipalité est invitée à mettre sur pied une politique d'information et à organiser des séances publiques relatives aux mesures possibles visant à réduire la consommation d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables.**

*La commission de gestion remercie la Municipalité, et tout particulièrement Monsieur Gorgerat, pour l'organisation, le 22 janvier 2020, d'une séance publique d'information orientée sur les économies d'énergie dans le domaine du bâtiment. Elle espère que cette opération sera répétée à intervalles réguliers.*

- 2. La Municipalité est invitée à réunir une délégation ayant pour mandat de réfléchir à la mise en place d'une politique énergétique communale et aux actions concrètes pouvant être mises sur pied.**

*La commission de gestion constate que, malgré une entrée en matière positive suite au rapport de l'année dernière, la Municipalité n'a entrepris aucune action. Elle réitère donc sa demande.*

### Vœux nouveaux

La commission de gestion formule les vœux suivants pour le dicastère de Monsieur Gorgerat :

- 1. La Municipalité est à nouveau invitée à réunir une délégation ayant pour mandat de réfléchir à la mise en place d'une politique énergétique communale et aux actions concrètes pouvant être mises sur pied (reprise du vœu de l'année dernière).**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

2. **Dans le cadre de la réfection du chauffage de la salle communale, la commission de gestion demande instamment à la Municipalité de prendre en considération le remplacement de l'installation actuelle par une solution faisant appel à une énergie renouvelable.**
  
3. **La Municipalité est invitée à planifier rapidement l'assainissement énergétique des bâtiments communaux les plus problématiques en prenant en compte le fait que, si d'importantes subventions sont encore disponibles, elles ne le sont que pour une période limitée.**

## 43 Bâtiments communaux

### 43.1 Projets réalisés en 2019

#### Grande salle de Corcelles

Les modifications seront apportées principalement au niveau de la grande salle et de la mise en place de deux vestiaires au rez-de-chaussée.

Ces modifications permettront à la commune de répondre à des exigences scolaires pendant une dizaine d'années environ, le temps de réaliser la construction d'une nouvelle salle de sport sur le site du Verneret.

La salle communale de Corcelles restera à disposition des sociétés locales et autres locataires.

Le projet est à bout touchant et la Municipalité a d'ores et déjà pris la décision de raccorder le bâtiment au réseau de gaz. La commission s'étonne qu'aucune alternative renouvelable ne soit envisagée. Elle rappelle qu'il existe un devoir constitutionnel d'exemplarité des communes dans ce domaine<sup>4</sup>. De plus, il lui semblerait cohérent de prendre au moins en considération une ressource renouvelable telle que le bois, qui se trouve à nos portes (et que la commune possède en quantité non négligeable), plutôt que de favoriser une énergie fossile. La commission formule donc un vœu sur ce point particulier :

***Dans le cadre de la réfection du chauffage de la salle communale, la commission de gestion demande instamment à la Municipalité de prendre en considération le remplacement de l'installation actuelle par une solution faisant appel à une énergie renouvelable.***

#### Domaine du Pressoir

La Commission rappelle que, dans le cadre de ce projet débuté en 2013, il avait été convenu que l'ancienne commune de Corcelles céderait 4 parcelles à la société JPF pour y construire des villas et que, en contrepartie, JPF procéderait à la rénovation du pressoir communal. Une participation financière additionnelle de la commune devait permettre à cette dernière d'équilibrer les comptes et de disposer d'un pressoir rénové comportant 2 logements en ne préjudicant que très modestement les finances communales. L'espoir avait même existé, à un certain moment, d'en faire une opération financièrement neutre.

A l'occasion de son examen de l'état et de l'entretien des bâtiments communaux, la commission a souhaité connaître la situation exacte de ce projet. Il en ressort que le montant du projet s'est élevé à environ CHF 1'118'000.- et a été financé à hauteur de CHF 800'000.- par échange de terrains et le solde d'environ CHF 300'000.- en espèces. Ce n'est pas une

---

<sup>4</sup> Constitution vaudoise, art. 56, al. 3 : « L'Etat et les communes » favorisent l'utilisation et le développement des énergies renouvelables.

Loi vaudoise sur l'énergie, LVLEne, art. 10, al. 1: Dans leurs activités, l'Etat et les communes exploitent l'énergie de façon rationnelle, économe et respectueuse de l'environnement. Ils y veillent notamment dans leurs opérations immobilières, de subventionnement, de participation et d'appels d'offres. Al. 2: Ils mettent en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO<sub>2</sub> et autres émissions nocives.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

opération « blanche ». La commission relève que ce bâtiment génère un rendement locatif de quelque 48'000.- par année pour la Commune.

Actuellement, les deux appartements du Pressoir sont loués. Le local du rez-de-chaussée également, avec un bail qui en précise le genre d'activité (dépôt).

### **43.2 Aménagements - Réparations**

#### Salle de sport 2, dommages par le feu

Les dégâts de la chaleur du feu se sont portés sur les briques rouges du mur, la fenêtre des WC ainsi qu'une alimentation électrique. La fumée a noirci le couvert à l'entrée de la salle ainsi que le plafond des WC. Les auteurs de cet acte n'ont toujours pas été identifiés.

L'ECA prendra en charge l'entier des dégâts.

#### Inondation à Corcelles

L'ECA est également entrée en matière pour le paiement de l'entier des dégâts.

### **43.3 Quelques actions de 2019**

#### Plan de situation sur le site du Verneret

La commission remercie la Municipalité pour la mise en place d'un plan de situation sur le site du Verneret qui constituait l'un des vœux formulés l'année dernière pour le dicastère de M. Lombardet. Elle propose que ce plan soit également disponible sur le site internet de la Commune.

#### Gestion et suivi des bâtiments

Lors de son entretien avec M. le Syndic, ce dernier lui a présenté les relevés de consommation figurant aux pages 55 et 56 des comptes 2019.

Par ailleurs, la commission de gestion a été satisfaite d'apprendre, lors de son entretien avec M. Gorgerat, que l'état général du patrimoine immobilier pouvait être considéré comme généralement bon.

La commission a appris que d'importants programmes de subventions sont aujourd'hui proposés par la Confédération et le canton et soutiennent, par exemple, l'isolation des bâtiments, les chauffages à bois, les pompes à chaleur, le remplacement des chauffages électriques, les audits énergétiques ou encore la pose de capteurs solaires.

Cette politique incitative de subventionnement devrait cesser d'ici quelques années et être remplacée ensuite progressivement par des mesures contraignantes entièrement à la charge des propriétaires. Dès lors, la commission considère qu'il conviendrait de prendre cela en considération et mettre rapidement sur pied, pour les bâtiments les plus critiques, un programme de rénovation qui tire parti des subventions actuelles. La commission formule donc un vœu sur ce point particulier :

***La Municipalité est invitée à planifier rapidement l'assainissement énergétique des bâtiments communaux les plus problématiques en prenant en compte le fait que, si d'importantes subventions sont encore disponibles, elles ne le sont que pour une période limitée.***

S'agissant du financement, par la Commune, de l'assainissement des bâtiments, la commission a remarqué que plusieurs des bâtiments communaux présentaient un bilan financier positif. Elle suggère donc à la Municipalité d'utiliser tout ou partie de ces revenus pour créer un fonds communal qui permettrait de faciliter la mise en place d'une stratégie de gestion et d'assainissement des bâtiments à court et moyen terme.

## **44 Location des infrastructures communales**

### Location

Les tarifs de location sont proposés et acceptés en séance de Municipalité. L'un des principes reste de favoriser les sociétés locales.

### Gestion des bâtiments communaux

La gestion du Pressoir et du bâtiment de la Tuilière, à Corcelles, qui abritent des locataires, a été confiées à la gérance Naef. Les autres bâtiments loués (l'ancienne administration communale de Corcelles, la Forge et le Vieux Moulin à Chavornay) sont gérés par l'administration communale.

## **45 Conciergerie**

### **45.1 Organisation**

Le service de conciergerie représente 6,1 ETP (emplois à temps plein) et l'intendance 1 ETP.

### Incivilités

L'ASP effectue des contrôles réguliers pour prévenir les incivilités, notamment durant le week-end. Mais il n'est pas évident d'arriver au bon moment! C'est en partie pour cette raison que les sites sensibles sont équipés de caméras vidéo.

### Entretien préventif et correctif de l'UAPE

L'entretien préventif et correctif du bâtiment est à la charge de la commune. Il s'agit des actions sur les équipements tels que la ventilation, les contrôles OIBT, etc. Ces frais sont répartis entre les locations de l'EPSCE et de l'UAPE.

L'UAPE établit, pour ses propres équipements, des contrats de maintenance avec des fournisseurs de prestations.

## **46 Energies renouvelables**

### Constitution d'une coopérative pour l'installation de panneaux photovoltaïques

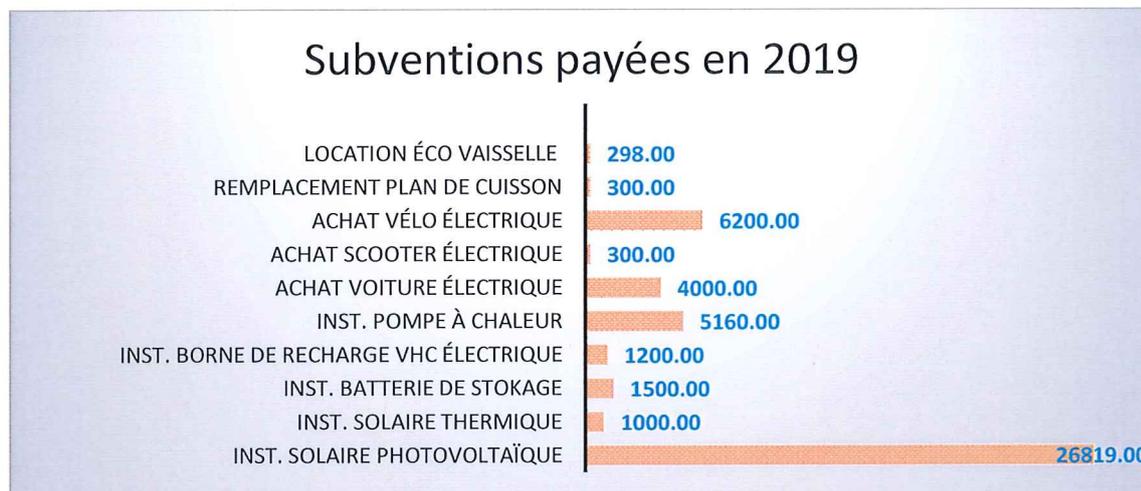
Ce projet consisterait à créer une coopérative, ou autre structure juridique, qui permettrait à des citoyens de la Commune d'acquérir une partie de la production des capteurs solaires

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

existant sur la toiture de l'UAPE. Ce projet n'est pas encore concrétisé et a été expliqué brièvement à la commission par M. Christian Kunze.

Subventions

Dans le détail, les subventions payées en 2019 se présentent comme suit :



Politique énergétique communale

La commission avait, l'année dernière, formulé un vœu concernant la mise en place d'une politique énergétique communale. Ce vœu n'ayant pas été suivi d'effet, la commission le formule à nouveau cette année :

***La Municipalité est invitée à réunir une délégation ayant pour mandat de réfléchir à la mise en place d'une politique énergétique communale et aux actions concrètes pouvant être mises sur pied.***

## **11- Dicastère de M. Guillaume ABETEL**

Pages 48 à 51 du rapport de gestion municipal.

Contenu du dicastère : aménagement du territoire, urbanisme, police des constructions, vente de terrains communaux, salubrité.

La commission de gestion a rencontré M. Guillaume Abetel le vendredi 8 mai.

Présents : Jean-Pierre Badini, Jean-Charles Erlicz, Carine Leubaz, Dominique Reymond, Olivier Thibaud, Corinne Verly, Fabrice Vulliens.

---

## **Vœux de la commission de gestion**

### **Suivi des vœux**

La commission de gestion n'avait pas formulé de vœu dans son rapport de l'année dernière.

### **Vœux nouveaux**

La commission de gestion formule le vœu suivant pour le dicastère de Monsieur Abetel :

- 1. La commission demande à la Municipalité de bien vouloir organiser une séance d'information, prioritairement à l'intention des Conseillers communaux, portant sur les fondements et les enjeux de l'aménagement du territoire dans notre commune ainsi que sur la stratégie adoptée par la Municipalité.**

#### 48 Aménagement du territoire

M. Abetel, Municipal en charge du dicastère, a fourni à la commission un certain nombre d'informations relatives aux divers plans directeurs, associations, comités et autres groupes de travail qui composent la toile de fond de la démarche d'aménagement du territoire.

La commission a pris note du fait que la Municipalité réservait sa participation à des organes « proches du terrain » et à ses intérêts directs plutôt qu'à des structures complexes et traitant d'enjeux globaux et stratégiques. Cela explique notamment pourquoi la Commune n'est pas représentée dans les organes dirigeants du plan directeur régional (comité de pilotage notamment) alors que des communes beaucoup plus petites le sont. Notre commune est, en revanche, bien présente au sein de l'*Association de Développement Economique Orbe-Chavornay* (ADEOC).

La commission n'est pas en mesure de porter une appréciation concernant la pertinence de cette approche.

La commission a pu découvrir toute la complexité de la thématique de l'aménagement du territoire et a pris conscience de la marge de manœuvre relativement faible dont dispose la commune. La commission a aussi réalisé à quel point elle-même était désarmée pour traiter de manière approfondie de ce domaine.

Constatant que le Conseil communal était sollicité pour s'exprimer sur ce sujet et qu'il était probablement aussi désarmé qu'elle, la commission pense qu'il serait judicieux d'organiser une séance d'information à ce sujet. Elle formule donc un vœu sur ce point :

***La commission demande à la Municipalité de bien vouloir organiser une séance d'information, prioritairement à l'intention des Conseillers communaux, portant sur les fondements et les enjeux de l'aménagement du territoire dans notre commune ainsi que sur la stratégie adoptée par la Municipalité.***

#### 49 Urbanisme

L'urbanisme, qui découle directement de la législation sur l'aménagement du territoire, constitue également un thème complexe quand bien même il porte sur des aspects très proches du citoyen.

Monsieur Abetel a répondu de manière détaillée, avec plans à l'appui, aux questions précises de la commission qui portaient sur les quartiers de notre village mentionnés dans le rapport de gestion (Moëllettes, Sous-Ville, Perrevuit, Les Places, Vers la Gare, Saint-Marcel, Secteur Nord du giratoire). Ces réponses ont également permis à la commission de s'assurer que la réponse à la motion Briand du 6 avril 2017 était en cours.

La commission a acquis la conviction que le développement de ces quartiers était suivi avec attention par la Municipalité.

#### 50 Police des constructions

La commission félicite la Municipalité pour la mise en place d'une optimisation du processus d'autorisation dans le cadre des permis de construire. Elle a noté qu'il n'y avait pas de

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

contrôles sur les chantiers durant la construction. Elle considère que cela serait pourtant nécessaire.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2019

## 12- Conclusion

Par ses diverses séances avec les Municipaux ainsi que la consultation des nombreuses pièces et informations qui lui ont été fournies, la commission de gestion a pu se convaincre que la commune de Chavornay était gérée avec rigueur et que les Municipaux exécutaient leur charge avec compétence, sérieux et, souvent, enthousiasme.

Elle propose dès lors au Conseil communal :

- vu le rapport de gestion 2019 de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de la commune pour l'année 2019 et à la commission de gestion pour son mandat.

Chavornay, le 28 mai 2020.

Le Président :

Dominique Reymond



Les Membres :

Jean-Pierre Badini



Jean-Charles Erlicz



Carine Leubaz



Olivier Thibaud



Corinne Verly



Fabrice Vulliens

